

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Acrotub 97 SA, Lancy GE***
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante: TPH SA, Vernier GE*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 26.09.2003*
5. *Echéance de préavis des créances: **28.11.2003***
6. *Adresse pour la déclaration des créances: TPH SA, Direction, chemin de Champs-Prévoist 22, 1214 Vernier*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Les actifs et les passifs de la société dissoute sont repris par voie de succession universelle par la société. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve la faculté de procéder à une répartition anticipée des actifs, conformément à l'article 745 al. 3 CO.*

Poncet & Buhler, Notaires
1211 Genève 4

(01234586)